



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2019-194

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2019

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2019-07-19-001 - Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général. (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-07-19-001

Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du  
secrétaire général.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Pôle coordination

**Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 nommant M. Étienne GUYOT, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 22 août 2017 nommant Mme Sabine OPPILLIART, détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de M. Jean-François COLOMBET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne pour les 20 et 21 juillet 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Sabine OPPILLIART, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne est désignée pour assurer la suppléance des 20 et 21 juillet 2019.

**Art. 2.** – Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Sabine OPPILLIART en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Art. 3.** – L'arrêté n°31-2019-07-16-003 du 16 juillet 2019 portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général est abrogé.

**Art. 4.** – La sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 19 JUIL. 2019



Étienne GUYOT